

Bibliothèque municipale de Chalon-sur-Saône

Charte des services numériques

1- Conditions d'accès aux ressources numériques

La bibliothèque met à disposition de ses usagers des espaces et des outils multimédia, ainsi que des services numériques.

Les usagers doivent, pour pouvoir y accéder, avoir préalablement accepté la présente charte ainsi que le règlement intérieur de la bibliothèque.

Le service de consultation du catalogue est d'accès libre et ne demande pas d'inscription préalable.

Le prêt de liseuses, le prêt de livres numériques et l'accès aux ressources numériques en ligne sont réservés aux abonnés.

2- La consultation Internet

L'accès au WIFI est libre, sous réserve de renseigner son adresse mail et d'accepter les conditions générales d'utilisation du service.

L'accès aux postes informatiques, est gratuit et ouvert à tous, sous réserve pour l'utilisateur de se présenter auprès du bibliothécaire avec sa pièce d'identité.

En fonction des disponibilités, il lui sera attribué un poste informatique et une plage horaire. Cette plage de consultation peut être prolongée si la fréquentation le permet.

La plage de consultation est d'une heure, que ce soit pour les adultes ou pour les enfants.

Il est possible de réserver à l'avance une plage de consultation, sur place ou par téléphone. Il est demandé de prévenir en cas d'empêchement. Au-delà d'un quart d'heure de retard, le poste pourra être occupé par une autre personne.

L'utilisateur utilise les outils informatiques de manière autonome. Les bibliothécaires peuvent apporter leur aide dans l'utilisation des services numériques délivrés par la bibliothèque.

L'impression de documents est gratuite à hauteur de 5 pages, au-delà le tarif en vigueur sera appliqué.

3- Sécurité informatique

L'utilisateur s'engage à respecter le matériel et les outils mis à sa disposition.

Dans cet esprit, il est demandé à l'utilisateur de

- Ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés
- Ne pas contourner les systèmes de sécurité
- Ne pas introduire des programmes, virus, espions ou nuisibles
- Ne pas installer un logiciel sur l'ordinateur ou le rendre accessible sur le réseau sans autorisation

4- Déontologie

Dans le cadre de leur mission d'accès à la connaissance reconnue par le Manifeste de l'Unesco, les bibliothèques ouvrent la possibilité aux usagers d'accéder librement à Internet.

La consultation de sites doit être conforme aux lois en vigueur (droit d'auteur, respect de la personne humaine).

N'est pas admise la consultation de sites contraires aux missions d'une bibliothèque publique, notamment les sites pornographiques, ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales, ou incitant au délit de haine raciale.

Les bibliothécaires peuvent faire cesser la consultation de sites contraires aux présentes règles. En cas de non-respect de ces règles, le droit à la consultation est suspendu.

En vertu du règlement européen sur les données personnelles (RGPD), les données personnelles relatives au nom et au prénom, collectées lors de la première inscription des usagers aux services numériques de la bibliothèque, sont conservées pendant une durée d'un an à compter de leur enregistrement.